



# CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## AVIS DE CONCOURS – 2021 FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE C

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET  
MARNE  
(CDG 77)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
(centre organisateur) (CIG GC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE  
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA  
REGION ILE-DE-FRANCE  
(CIG PC)

co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<b>Agent de Maîtrise</b>  Ouvert pour <b>404</b> postes dans les spécialités suivantes :  - bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers  - logistique et sécurité  - environnement, hygiène  - espaces naturels, espaces verts  - mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique  - restauration  - techniques de la communication et des activités artistiques  - hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines (concours interne)	<u>EXTERNE</u>  Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplôme sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologué au moins au niveau 3 (niveau européen soit ancien niveau V français) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).	<b>Epreuves écrites :</b>  Jeudi 21 janvier 2021   <b>Epreuve orale obligatoire d'admission:</b>  A partir du <b>Lundi 19 avril 2021</b>	<b>Retrait des dossiers d'inscription :</b>  du 8 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus  <b>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription complets :</b>  <b>22 octobre 2020</b>
	<u>INTERNE</u>  Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions (soit le jeudi 22 octobre 2020) justifiant au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des période de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. De plus, les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.		
	<u>3EME CONCOURS</u>  Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La prise en compte de ces activités ou mandats n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire (4). La durée du contrat d'apprentissage ou celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans la durée des activités professionnelles.		

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (cachet de la poste ou d'un autre prestataire sur l'enveloppe parvenue au CIG faisant foi (courrier simple) ou de dépôt auprès de la poste ou d'un autre prestataire (courrier recommandé, lettre suivie) ou tampon d'arrivée au CIG à l'adresse du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France – 15 Rue Boileau – BP 855 – 78008 Versailles cedex).

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du CIG Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.

(4) Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, soient prises en compte pour l'accès à ce concours.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	36	72	12	120
logistique et sécurité	8	15	3	26
environnement, hygiène	8	15	2	25
espaces naturels, espaces verts	23	43	7	73
mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	2	3	1	6
restauration	22	42	7	71
techniques de la communication et des activités artistiques	8	14	2	24
hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines		59		59
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>263</b>	<b>34</b>	<b>404</b>

Le Président,  
Jean-François Peumery

**Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :**

à l'adresse suivante : [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) rubrique concours / inscriptions et résultats ou  
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau  
78000 VERSAILLES  
aux horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h du lundi au vendredi.